

Charte partenariale d'engagement pour les Jeunes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe entend positionner les jeunes du territoire au centre de sa politique avec pour ambition de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et l'égalité des chances et d'accès. La Ville souhaite également faire évoluer les regards ainsi que les postures vis à vis des jeunes en les positionnant comme des ressources et des atouts pour le territoire.

Depuis près de 18 mois, la Ville de Dieppe a engagé en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine Maritime (DDCS 76) une démarche d'expérimentation jeunes sur le territoire dieppois.

Cette initiative a pour objectif une meilleure articulation des dispositifs les uns par rapport aux autres et consiste à rassembler, coordonner et renforcer l'ensemble des actions menées en faveur des jeunes sur un territoire pertinent avec l'ensemble des acteurs (les centres sociaux, les MJC, la mission locale, l'Éducation Nationale, la CCI, la PJJ, le Conseil Général...).

Dans ce cadre, un diagnostic partagé a été réalisé auprès des jeunes du territoire en partenariat avec les acteurs locaux investis dans la démarche. L'ensemble des éléments mis en lumière a permis de définir collectivement un projet partagé et concerté visant à faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes, reposant sur deux enjeux majeurs pour le territoire et s'appuyant sur une dizaine de chantiers à réfléchir et développer collectivement.

Afin de poursuivre cette démarche, l'ensemble des acteurs investis ont fait part de leur volonté de passer de la phase « d'expérimentation jeunes » à une nouvelle phase s'articulant autour d'un « projet de territoire pour les jeunes » régi par une charte définie collectivement, partagée, concertée et évolutive.

Cette « charte partenariale d'engagement pour les jeunes » a vocation à reclarifier l'objet de cette démarche, d'en redéfinir les enjeux et les objectifs, ses chantiers en cours ou à développer, son cadre et ses modalités de mise en œuvre.

Dans la continuité du travail engagé, cette charte précise donc un nouveau pilotage des politiques publiques des jeunes en réunissant et en mettant en réseau l'ensemble des acteurs concernés.

De plus, comme observé dans le cadre du diagnostic, elle rappelle la pluralité des jeunes dieppois, l'étendue de la communauté éducative (familles, professionnels, jeunes...) et l'importance de considérer celle-ci dans son ensemble. Dans ce cadre, l'attention qui devra être portée sur les postures professionnelles est aussi mise en avant ainsi que les espaces d'expression et de participation qui seront proposés aux jeunes dans le développement de ce projet de territoire.

Par ailleurs, ce document met en avant les deux enjeux partagés par l'ensemble des partenaires : « Favoriser l'émancipation et soutenir l'ambition » et « Les jeunes acteurs du changement ». C'est autour de ces derniers que s'articulent les chantiers définis collectivement par les membres de la démarche :

- Favoriser l'émancipation et soutenir l'ambition,
- Encourager une meilleure adéquation de l'orientation avec les besoins des jeunes et ceux du territoire,
- Rendre l'information accessible et intelligible aux jeunes,
- Agir auprès des familles et des professionnels sur les pratiques et les représentations relatives aux aspirations des jeunes,
- Valoriser un progrès, un parcours, une vocation,
- Promouvoir, valoriser et sensibiliser à l'engagement et à la participation,
- Favoriser et renforcer les capacités d'initiatives en prenant en compte l'environnement des jeunes sur le territoire,
- Favoriser et accompagner l'expression des jeunes.

Enfin, par cette charte, il est précisé que cette démarche a vocation, par la mise en œuvre d'un cadre régissant la gouvernance partenariale (comité de pilotage, comité de suivi, groupes de travail), d'être un espace de réflexion, d'échange, de partage, de mutualisation mais aussi de collaboration et de co-construction.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 23 septembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente charte.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **32 voix « pour » : Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe », et Groupe « Unis pour Dieppe »,**
- **7 voix « contre » : Groupe « Dieppe au Coeur».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--